

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-322 DU 3 AOUT 1998

Portant approbation des budgets primitifs,
gestion 1998, des Circonscriptions
administratives du Zou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-008 du 23 mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions administratives durant la période de transition ;
- Vu** la loi n° 97-043 du 06 janvier 1998 portant loi des Finances pour la gestion 1998 ,
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 97-209 du 30 avril 1997 portant approbation des budgets primitifs gestion 1997 des Circonscriptions administratives du Zou ;
- Vu** le décret n° 98-18 du 21 janvier 1998 portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la gestion budgétaire 1998 ;

SUR proposition du ministre des Finances ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 29 juillet 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs, gestion 1998, des Circonscriptions administratives du Zou, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe

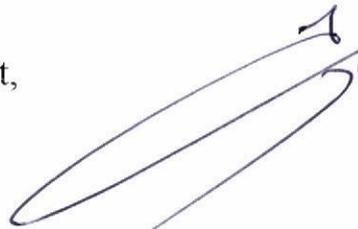
Article 2.- Le ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux..

Les Préfets, Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Août 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Le ministre de l'Intérieur, de la
sécurité et de l'administration
territoriale,



Daniel TAWEMA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MISAT 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 1998,
DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DU ZOU

DESIGNATIONS	RECETTES ORDINAI- RES	PATEN- TES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONC- TIONNE- MENT	MASSE SALA- RIALE	INVESTIS- SEMENTS
PREFECTURE D'ABOMEY	77 471 428	-	44 596 438	32 874 990	389 832 611
CIRC. URBAINE DE D'ABOMEY	60 000 000	29 900 000	34 719 790	25 280 210	6 770 000
CIRC. URBAINE DE BOHICON	168 520 720	53 000 000	120 068 363	48 452 357	54 960 000
S-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN	22 999 214	2 800 000	10 438 211	12 561 003	4 741 665
SOUS-PREFECTURE DE BANTE	18 500 000	1 500 000	7 547 514	10 952 486	19 512 500
SOUS-PREFECTURE DE COVE	28 558 878	3 555 000	13 322 034	15 236 844	2 800 000
S- PREFECTURE DE DASSA-ZOUME	50 200 000	7 000 000	28 803 745	21 396 255	31 830 000
S-PREFECTURE DE DJIDJA	25 876 000	6 200 000	12 696 998	13 179 002	1 440 000
SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE	45 001 411	9 200 000	23 745 837	21 255 574	20 031 670
SOUS-PREFECTURE DE OUESSE	18 221 061	1 897 500	8 170 424	10 050 637	18 228 000
SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU	45 000 000	6 000 000	25 389 790	19 610 210	25 606 556
SOUS-PREFECTURE DE SAVE	36 976 054	3 027 450	22 025 164	14 950 890	20 457 880
SOUS-PREFECTURE DE OUIHI	14 244 615	600 000	5 262 444	8 982 171	1 466 666
SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO	18 964 819	1 829 819	6 669 996	12 294 823	1 200 000
SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA	18 080 507	1 500 000	10 432 442	7 648 065	940 000
SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME	21 412 545	1 450 000	11 846 493	9 566 052	1 666 666
TOTAL :.....	670 027 252	129 459 769	385 735 683	284 291 569	601 484 214

DEPARTEMENT DU ZOU

PREFECTURE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS
QUATRE CENT SOIXANTE ONZE
MILLE QUATRE CENT VINGT HUIT
FRANCS..... 77 471 428

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT QUATRE VINGT NEUF
MILLIONS HUIT CENT TRENTE
DEUX MILLE SIX CENTS ONZE
FRANCS.....389 832 611

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS
QUATRE CENT SOIXANTE ONZE
MILLE QUATRE CENT VINGT
HUIT FRANCS77 471 428

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS CENT QUATRE VINGT NEUF
MILLIONS HUIT CENT TRENTE DEUX
MILLE SIX CENT ONZE FRANCS.....389 832 611

CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS..... 60 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXAN-
TE DIX MILLE FRANCS..... 6 770 000

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS..... 60 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXAN-
TE DIX MILLE FRANCS..... 6 770 000

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : CENT SOIXANTE HUIT MILLIONS
CINQ CENT VINGT MILLE SEPT CENT
VINGT FRANCS..... 168 520 720

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE QUATRE MILLIONS
NEUF CENT SOIXANTE MILLE
FRANCS..... 54 960 000

DEPENSES ORDINAIRES : CENT SOIXANTE HUIT MILLIONS
CINQ CENT VINGT MILLE SEPT CENT
VINGT FRANCS..... 168 520 720

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE QUATRE MILLIONS
NEUF CENT SOIXANTE MILLE
FRANCS..... 54 960 000

SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE
DEUX CENT QUATORZE FRANCS..... 22 999 214

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SEPT CENT
QUARANTE-UN MILLE SIX CENT
SOIXANTE CINQ FRANCS..... 4 741 665

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE
DEUX CENT QUATORZE FRANCS..... 22 999 214

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SEPT CENT
QUARANTE-UN MILLE SIX CENT
SOIXANTE CINQ FRANCS..... 4 741 665

SOUS-PREFECTURE DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT
MILLE FRANCS..... 18 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES: DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT
DOUZE MILLE CINQ CENTS
FRANCS..... 19 512 500

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT
MILLE FRANCS..... 18 500 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT
DOUZE MILLE CINQ CENTS
FRANCS..... 19 512 500

SOUS-PREFECTURE DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS CINQ CENT
CINQUANTE HUIT MILLE HUIT
CENT SOIXANTE DIX HUIT
FRANCS.....28 558 878

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT
MILLE FRANCS..... 2 800 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS CINQ CENT
CINQUANTE HUIT MILLE HUIT CENT
SOIXANTE DIX HUIT FRANCS..... 28 558 878

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT
MILLE FRANCS..... 2 800 000

SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE MILLIONS DEUX CENT
MILLE FRANCS..... 50 200 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE -UN MILLIONS HUIT
CENT TRENTE MILLE FRANCS..... 31 830 000

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE MILLIONS DEUX
CENT MILLE FRANCS..... 50 200 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE -UN MILLIONS HUIT
CENT TRENTE MILLE FRANCS..... 31 830 000

SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE FRANCS.... 25 876 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT
QUARANTE MILLE FRANCS..... 1 440 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE FRANCS.... 25 876 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT
QUARANTE MILLE FRANCS..... 1 440 000

SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS
MILLE QUATRE CENT ONZE
FRANCS..... 45 001 411

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT MILLIONS TRENTE-
UN MILLE SIX CENT SOIXANTE
DIX FRANCS..... 20 031 670

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS
MILLE QUATRE CENT ONZE
FRANCS..... 45 001 411

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT MILLIONS TRENTE-
UN MILLE SIX CENT SOIXANTE
DIX FRANCS..... 20 031 670

SOUS-PREFECTURE DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT
VINGT-ET-UN MILLE SOIXANTE
-UN FRANCS.....18 221 061

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT
VINGT HUIT MILLE FRANCS.....18 228 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT
VINGT-ET-UN MILLE SOIXANTE
-UN FRANCS.....18 221 061

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DEUX CENT
VINGT HUIT MILLE FRANCS.....18 228 000

SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS DE
FRANCS.....45 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS SIX
CENT SIX MILLE CINQ CENT
CINQUANTE SIX FRANCS..... 25 606 556

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS SIX
CENT SIX MILLE CINQ CENT
CINQUANTE SIX FRANCS..... 25 606 556

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE CINQ MILLIONS DE
FRANCS.....45 000 000

SOUS-PREFECTURE DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS NEUF CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE CINQUAN-
TE QUATRE FRANCS.....36 976 054

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUATRE CENT
CINQUANTE SEPT MILLE HUIT
CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 20 457 880

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS NEUF CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE CINQUAN-
TE QUATRE FRANCS.....36 976 054

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUATRE CENT
CINQUANTE SEPT MILLE HUIT
CENT QUATRE VINGTS FRANCS..... 20 457 880

SOUS-PREFECTURE DE QUINHI

RECETTE ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS DEUX CENT
QUARANTE QUATRE MILLE SIX
CENT QUINZE FRANCS.....14 244 615

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION QUATRE CENT
SOIXANTE SIX MILLE SIX CENT
SOIXANTE SIX FRANCS..... 1 466 666

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS DEUX CENT
QUARANTE QUATRE MILLE SIX
CENT QUINZE FRANCS.....14 244 615

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT
SOIXANTE SIX MILLE SIX CENT
SOIXANTE SIX FRANCS..... 1 466 666

SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT
SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT
CENT DIX NEUF FRANCS..... 18 964 819

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DEUX CENT MILLE
FRANCS..... 1 200 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS NEUF CENT
SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT
CENT DIX NEUF FRANCS..... 18 964 819

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DEUX CENT MILLE
FRANCS..... 1 200 000

SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS QUATRE VINGT
MILLE CINQ CENT SEPT FRANCS..... 18 080 507

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT QUARANTE MILLE
FRANCS..... 940 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS QUATRE VINGT
MILLE CINQ CENT SEPT FRANCS..... 18 080 507

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT QUARANTE MILLE
FRANCS..... 940 000

SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS QUATRE
CENT DOUZE MILLE CINQ CENT
QUARANTE CINQ FRANCS.. 21 412 545

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT SOIXANTE
SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE
SIX FRANCS..... 1 666 666

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS QUATRE
CENT DOUZE MILLE CINQ CENT
QUARANTE CINQ FRANCS... 21 412 545

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT SOIXANTE
SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE
SIX FRANCS..... 1 666 666

DEPARTEMENT DU ZOU

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
PREFECTURE D'ABOMEY	77 471 428	32 874 990	42 %
CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY	60 000 000	25 280 210	42 %
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON	168 520 720	48 452 357	29 %
SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN	22 999 214	12 561 003	55 %
SOUS-PREFECTURE DE BANTE	18 500 000	10 952 486	59 %
SOUS-PREFECTURE DE COVE	28 558 878	15 236 844	53 %
SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME	50 200 000	21 396 255	43 %
SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA	25 876 000	13 179 002	51 %
SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE	45 001 411	21 255 574	47 %
SOUS-PREFECTURE DE OUESSE	18 221 061	10 050 637	55 %
SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU	45 000 000	19 610 210	44 %
SOUS-PREFECTURE DE SAVE	36 976 054	14 950 890	40 %
SOUS-PREFECTURE DE OUINHI	14 244 615	8 982 171	63 %
SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO	18 964 819	12 294 823	65 %
SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA	18 080 507	7 648 065	42 %
SOUS-PREFCTEUR DE ZOGBODOMEY	21 412 545	9 566 052	45 %
TOTAL :	670 027 252	284 291 569	42 %